

## CONSEIL SYNDICAL DU 02 février 2022 Beaurepaire (salle polyvalente)

### COMPTE-RENDU

Date de la convocation	26 janvier 2022
Nombre de membres en exercice	72
Nombre de membres présents	48
Nombre de membres votants	48

#### Étaient présents :

Délégués titulaires : BOUVIER Christophe, DUBOUCHET Frédérick, DURAND Joël, GONON Christophe, HYVERNAT Nicolas, KOVACS Thierry, KRAEHN Fabien, PERROT-BERTON Claudine, THOMAS Luc, COULAUD Raymonde, DEZARNAUD Sylvie, GENTY Philippe, GRANGEOT Christelle, MANIN Gilbert, MERCIER Serge, MONDANGE André, MOULIN-MARTIN Béatrice, SEGUI Jean-Michel, TEIL Laurent, VIAL Gilles, VIALLATTE Régis, BONNET Sylvie, MAGAND Danielle, MASSOLA Christian, PLENET Simon, DELAPLACETTE Philippe, DERNAT Marin, FAURE François, GAUTHIER Patrick, HEBERT Aline, ORLOWSKI François, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, CHETOT Chantal, ZILLIOX Charles.

Délégués suppléants : ABEILLON Thibald, BOREL Christian, MATA Marine, ORENGIA Alain, TODARO Charles, CHERVEL Jean-Luc, CICOSELLA Sébastien, FONLUPT Dominique, GRAVIER Sandrine, MERCIER Louis, MANTELIN Edith, LACROIX Ludovic, RICHARD Christophe

Autres présents et techniciens : FONTVIEILLE Isabelle, LAHAIE Julien, LANSOU Cédric, MENNERON Adeline, MASSON Gaëlle

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

---

#### Ordre du jour :

##### **1 – Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 13 octobre 2022
- Approbation de l'ordre du jour
- Mise à jour des représentants des EPCI
- Présentation d'Adeline MENNERON, chargée de mission urbanisme

##### **2 – Budget 2022**

- Délibération D-2022-02 : Débat d'Orientation budgétaire

##### **3 – Ressources Humaines - Fonctionnement**

- Délibération D-2022-03 : création poste rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- Délibération D-2022-04 : actualisation du Régime indemnitaire

##### **4 – Point sur les activités du SMRR**

- Rapport d'activités 2021
- Information sur les études en cours

##### **5 – Questions diverses**

---

Mot d'accueil de Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, déléguée titulaire au SMRR et première adjointe à la mairie de Beaurepaire.

Philippe DELAPLACETTE remercie les élus du conseil syndical pour leur participation et remercie particulièrement Monsieur GENTY pour sa présence à l'occasion de ce conseil syndical.

→ **Introduction**

- Le compte-rendu du conseil syndical du 13 octobre 2021 est validé à l'unanimité
- L'ordre du jour est validé à l'unanimité.
- Mise à jour des représentants des EPCI :

Le Président Philippe Delaplacette indique que des changements ont été effectués au sein des EPCI s'agissant des élus représentés au sein du SMRR. A Vienne Condrieu Agglomération : démission de Blandine Vidor, titulaire, remplacée par Edith RUCHON. Monsieur Alain Oreggia reste élu au SMRR, il passe de titulaire à suppléant.

La bienvenue au sein du conseil syndical est souhaitée à Mme RUCHON (excusée ce soir).

- Présentation d'Adeline MENNERON

Adeline MENNERON a été recrutée en tant que chargée de mission (elle travaillait auparavant à la CCPDA). Elle vient en remplacement de Tom SPACH. Adeline se présente rapidement ainsi que les missions dont elle aura la charge, notamment le suivi des PLU (i) (h), les thématiques de l'habitat, l'énergie et les mobilités.

→ **Budget 2022**

- **Débat d'Orientation Budgétaire 2022 – délibération D-2022-02**

Pour mémoire, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants doivent présenter chaque année, deux mois au plus avant le vote du budget primitif, un document synthétique sur les orientations budgétaires de l'année. Lequel doit donner lieu à débat.

Il est donc proposé de tenir ce débat et d'en délibérer, avant le vote du budget prévu le 16 mars 2022.

Gaëlle MASSON présente la note de synthèse des orientations budgétaires 2022, avec le détail des dépenses et des recettes pour les volets fonctionnement et investissement.

Monsieur DELAPLACETTE demande si des compléments d'informations ou des questions subsistent à l'issue de cette présentation.

Les élus demandent des précisions concernant le déménagement à venir. Monsieur DELAPLACETTE indique que les locaux du SMRR loués auprès de Vienne Condrieu Agglomération sont anciens et ne permettent pas l'accueil des PMR. Vienne Condrieu Agglomération a proposé de nouveaux locaux, toujours localisés au sein de l'espace Saint-Germain à Vienne en rez-de-chaussée d'un bâtiment. Des travaux sont nécessaires en 2022 avant de prendre possession des locaux.

Monsieur DELAPLACETTE rappelle que ce ne sont pas les tableaux budgétaires qui sont votés ce soir mais le fait d'avoir débattu des orientations budgétaires. Il propose de voter cette délibération.

La délibération est approuvée à 47 voix pour et 1 abstention.

→ **Ressources Humaines – Fonctionnement**

- **Création poste rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe – délibération D-2022-03**

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les Lignes Directrices de Gestion ont été validées par le Comité Technique lors de la commission du 21 janvier 2021 du CDG 38 et arrêtées le 29/01/2021 par le président du SMRR.

Gaëlle MASSON, assistante de gestion RH / Finances remplit les conditions d'ancienneté dans le cadre d'emploi de la catégorie B pour bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe.

Le SMRR propose la création du poste de rédacteur principal 1ère classe afin de la nommer sur ce grade.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

#### – Actualisation du Régime Indemnitare – délibération D-2022-04

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et appliqué aux cadres d'emplois des adjoints administratifs, rédacteur, attachés et ingénieurs depuis le 31/03/2021. Il était appliqué aux stagiaires et titulaires. Il convient de réactualiser les montants alloués suite aux derniers recrutements effectués.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### ➔ Point sur les activités du SMRR

##### ➔ Rapport d'activités 2021

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2021 du SMRR a été dressé par les équipes techniques. Il est présenté en séance. Il est également prévu qu'il soit présenté dans chaque EPCI membre.

Les équipes du SMRR ont préparé le bilan d'activité du SMRR 2021. Ce qu'il faut retenir :

- Le bureau syndical du SMRR s'est réuni à 10 reprises
- Le Conseil Syndical du SMRR s'est réuni à 3 reprises
- Le comité technique s'est réuni à 8 reprises (dont 2 COTECH thématiques économie et énergie).
- Une nouvelle Vice-Présidente, Claudine Perrot-Berton a été élue lors du CS du 13/10/21

Un renouvellement des effectifs en 2021 (2 départs, 2 arrivées) :

- Un directeur, en charge du pilotage opérationnel et stratégique (Julien Lahaie)
- Un Adjoint de Direction chargé de mission SIG / économie / commerce / foncier (Cédric Lansou)
- Une chargée de mission urbanisme / habitat / mobilités / énergies (Adeline Menneron) – recrutée en octobre, arrivée depuis le 1er janvier 2022
- Une secrétaire-comptable (Gaëlle Masson)

Le Bureau du SMRR a validé un plan de mandat, dès février 2021, qui fixe une feuille de route ambitieuse pour le développement des Rives du Rhône.

Le SMRR, comme prévu par la loi, émet des avis sur les documents d'urbanismes, les projets d'aménagements > 5000 m<sup>2</sup> et dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Ainsi, en 2021, 28 avis ont été formulés dont 8 défavorables. Le SMRR a par ailleurs rendu un avis favorable sur le projet de SDAGE et de SAGE. En complément, les équipes du SMRR participent activement aux schémas et démarches portés par les EPCI :

- Démarche 3P de VCA
- Préparation des PLUI d'ARA, EBER, VCA
- Schéma de développement économique du Val d'Ay et de VCA
- Programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain
- PCAET et Stratégie alimentaire locale...

Parmi les événements marquants de l'année 2021, les études sur les friches et les lotissements de qualité ont mobilisé les équipes du SMRR pendant plusieurs mois, de même que l'analyse de l'occupation des Sols. Deux démarches partenariales ont été engagées : sur la SLGRI avec le SMIRCLAID et sur la séquence ERC avec Rives Nature et le PNR du Pilat.

Concernant les actions de communication, une nouvelle agence, TBWA, accompagne le SMRR depuis septembre 2021 pour accélérer le déploiement des outils de communication, assurer une refonte de la charte graphique et du logo et proposer des outils de relation presse. En 2021, le SMRR a publié plusieurs communiqués de presse, assuré différentes interviews avec la presse régionale et organisé une conférence de presse mi-septembre.

Les actions en faveur de la protection de la biodiversité à l'échelle des Rives du Rhône se sont poursuivies :

- Mobilisation du réseau de veille écologique (réunion le 1er mars 2021)
- Territoire engagé pour la nature : labellisation du projet de centrale photovoltaïque d'EDF Renouvelable
- Contrat Vert et Bleu : déploiement des outils de Rives Nature : plaquette, posters, ERC...
- Participation au Congrès Mondial de la Nature à Marseille avec Rives Nature, comme exemple de Territoire Engagé pour la Nature
- Présentation Rives Nature aux salons Pollutec 2021 et des maires du Rhône 2021

Les outils d'observation territoriale ont été mobilisés, au-delà de l'analyse de l'occupation des sols, dans le cadre du travail sur les vieilles forêts et pour l'étude sur les friches économiques du territoire.

Enfin, le SMRR a poursuivi en 2021 ses collaborations avec des partenaires extérieurs, en particulier dans le cadre des deux inter-scot de l'aire urbaine de Lyon et Drôme-Ardèche ainsi que dans le cadre des travaux, nombreux, de la Fédération des Scot (groupe de travail et préparation de la prochaine conférence des SCOT régionale).

→ Annexe : *Rapport d'activités 2021*

→ Programme de travail 2022

**En 2022, conformément à la feuille de route du plan de mandat voté en 2021, les équipes du SMRR travailleront en priorité sur la mise en œuvre du ZAN à l'échelle des Rives du Rhône :**

Les équipes du SMRR propose d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la loi climat & résilience à l'échelle des Rives du Rhône en déployant une boîte à outils autour de 6 AXES prioritaires :

→ **Observer :**

- Analyse dynamique des données INSEE (réflexion engagée avec l'inter-scot)
- Mise en place d'une méthodologie de calcul de l'artificialisation future dans les PLU(i) à partir de la BD OccSol en lien avec le ZAN
- Mise à jour de la Base de données Occsol tous les 3 ans contre un pas de temps de 5 ans actuellement afin de coller au mieux aux objectifs de la loi climat & résilience
- Etude sur les marchés immobiliers des Rives du Rhône, lancement début 2022
- Etude sur les modèles économiques territoriaux des Rives du Rhône, lancement au S1 2022

→ **Recycler :**



**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE**

Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion  
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE  
T +33 (0)4 74 48 64 71  
contact@scot-rivesdurhone.com

- Poursuite de l'étude sur le portefeuille de friches économiques des Rives du Rhône avec l'EPORA :

Une friche économique est un tenement ayant accueilli des activités économiques (commercial, artisanal, industrie, bureau...) L'usage futur du tenement pourra être tout autre (exemple : à vocation d'habitat, d'équipement, de renaturation,...

Les EPCI ont terminé la sélection des friches retenues dans le cadre de ce premier marché. Cette liste, non exhaustive et non hiérarchisée pourra évoluer librement en fonction des priorités fixées par les EPCI.

- Pilat Rhodanien :
  - Le Briat – Saint-Appolinard (projet urbain – étude urbaine ?)
  - Résidence du Lac – Maclas (non défini – étude urbaine ?)
- Porte de DrômArdèche :
  - Leader Price – Saint-Vallier (projet urbain / étude urbaine ?)
  - Valsoleil / Mosadrôme – Châteauneuf-de-Galaure (éco + habitat / étude urbaine ?)
  - Hôtel restaurant – Saint-Martin-d'Août (tourisme / commerce-services)
- Annonay Rhône Agglo :
  - Quai de Merle + American Dreamer + Art des choix (occupé) – Annonay (projet urbain / à rattacher au projet en cours en face)
  - Ebénisterie – Annonay (projet urbain)
  - Munas – Quintenas/Ardoix (éco)
- Val d'Ay :
  - Cénacle– Lalouvesc (non défini / étude urbaine ?)
- Entre Bièvre et Rhône :
  - Chaudronnerie Garcia – Péage de Roussillon (projet urbain / étude urbaine ?)
  - Termalliance – Monsteroux-Milieu (économie + projet urbain)
  - Site à confirmer à l'issue du Bureau du 7 février
- Vienne Condrieu Agglomération :
  - Tanneries – Pont-Evêque (économie + renaturation / étude urbaine ?)
  - Bocoton – Pont-Evêque (renaturation + éco - aquapony)
  - Filature Dyant – Vienne (renaturation + projet non défini / étude urbaine ?)
- Deux autres friches ont été identifiées pour une 2ème série d'étude :
  - Stéphane Pereira – Moras-en-Valloire (habitat – tourisme)
  - Vermicellerie – Andancette (projet urbain)

Les prochaines étapes :

- Délibération d'une convention d'étude SMRR/EPORA au T1 2022 ;
- Lancement d'un marché d'étude SMRR pour la réalisation d'étude de capacité et de programmation urbaine sur une quinzaine de friches prioritaires par les EPCI dans un premier temps ;
- Lancement d'étude sur les historiques des sols par EPORA ;
- Dossier de subvention ADEME pour les études ;
- AMO pour les EPCI pour préparer les futures réponses aux AAP Fiches (EU, ETAT, Région, ADEME...).

→ **Densifier :**

- Etude sur les marchés immobiliers : avec zoom sur les potentiels de densification et les formes urbaines. s'agira de qualifier/quantifier l'offre et la demande depuis 2015 ainsi que les perspectives du marché immobilier à l'échelle des Rives du Rhône. Cette étude proposera des zoom à l'échelle des EPCI et pourra donner des chiffres à l'échelle communale et celle des IRIS pour les grandes agglomérations des Rives du Rhône ;
- Réflexion à lancer sur la démarche BIMBY = démarche de densification des jardins (quelles sont les conditions d'acceptabilité sociales, politiques, environnementales... des divisions



**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE**

Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion  
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE  
T +33 (0)4 74 48 64 71  
contact@scot-rivesdurhone.com

parcellaires ?) L'étude devra notamment analyser les conditions d'acceptabilité de la densification des fonds de parcelle : quels outils pour réguler intelligemment les constructions dans les jardins et les divisions parcellaires non encadrées (qui peuvent être source de nuisances importantes dans les quartiers anciens où les accès sont contraints) ;

- Etude de densification des zones d'activités économiques existantes : stage ou mission à envisager en 2022 avec les EPCI ;
- Recensement précis des potentiels dans les zones U des PLU : dents creuses, remembrements...

#### → Intensifier :

- Réflexion à conduire, en lien avec les programmes Actions Cœur de Ville et Petites Villes de demain, sur l'intensification des usages à l'échelle des Rives du Rhône : partage de bonnes pratiques ;
- Etude (observation) sur la vacance et son évolution : programmée dans le cadre de l'étude sur les marchés immobiliers.

#### → Renaturer :

- Démarche pilote sur le volet EVITER / REDUIRE / COMPENSER co-portée par le SMRR et le Parc du Pilat ;
- Planification, à moyen terme et conformément à la loi Climat et Résilience des secteurs à enjeux pour l'ERC ;
- Bases de données : pelouse sèches, zones humides, carrés STOC, vieilles forêts à actualiser en lien avec le réseau de veille écologique et Rives Nature.

#### Quelques définitions :

##### Forêt ancienne :

Une « forêt ancienne » est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis le minimum forestier, c'est-à-dire dans la première moitié du XIXe siècle. On considère qu'entre ces deux dates, 1850 et aujourd'hui, il a existé une continuité de l'état boisé, sans changement d'affectation du sol. Une forêt ancienne ne signifie pas que celle-ci n'est pas ou peu exploitée. Une forêt gérée de manière intensive peut être une forêt ancienne, pourvu que le sol ait été continuellement boisé depuis plusieurs siècles.

Au contraire, une « forêt récente » est une forêt qui est établie sur un sol anciennement dévolu à un autre usage, le plus souvent agricole (culture, prairie...) et qui n'était pas boisé à la date de référence choisie, celle des levés de la carte de l'état-major (soit la moitié du XIXe siècle).

##### Forêt mature :

Une forêt mature n'est pas nécessairement ancienne (bien que les forêts à maturité élevée soient la plupart du temps anciennes). Elle abrite des peuplements âgés, dont les caractéristiques traduisent une maturité biologique de l'écosystème forestier caractérisée par :

- La présence de vieux arbres : on considère qu'un arbre est biologiquement mature lorsqu'il a atteint 2/3 de sa longévité (par exemple, pour un hêtre, la longévité est de 300 ans, un hêtre sera donc considéré comme mature à partir de 200 ans). Les vieux arbres sont aussi les plus gros, c'est pourquoi on s'intéresse aux gros arbres pour appréhender la maturité.
- Une quantité importante et diversifiée de bois mort : sur pied ou au sol, large gamme de diamètres, diversité des stades de décomposition, etc.

##### Vieille forêt :

La vieille forêt se définit par rapport à l'âge des arbres ou des peuplements, à la diversité en espèces ou au volume de bois mort. Le concept de « vieille forêt », repose sur deux fondements : l'ancienneté et la maturité, considérées comme deux qualités complémentaires des écosystèmes forestiers. Une vieille forêt est donc à la fois une forêt ancienne et une forêt mature.

#### → Désimperméabiliser :



## SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion  
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE  
T +33 (0)4 74 48 64 71  
contact@scot-rivesdurhone.com

- Stage de longue durée (6 mois) à partir de Février 2022 sur le volet désimperméabilisation à l'échelle des Rives du Rhône ;
- Réalisation d'une boîte à outils pour les EPCI sur la désimperméabilisation : de la planification aux projets opérationnels en s'appuyant sur des analyses de cas concrets sur le territoire ;
- Analyse des financements de l'Agence de l'Eau ;
- Lancement d'une étude, dès le T1 2022, sur l'opportunité du portage de la SLGRI par le bloc local avec le SMIRCLAID ;
- Réactivation du réseau des acteurs de l'Eau du SMRR.

## 5 - Questions diverses

Monsieur DELAPLACETTE demande si il y a des questions ou des remarques; l'assemblée n'a pas de questions ni de remarques.

Monsieur DELAPLACETTE clot le conseil syndical à 19h30 et remercie les élus pour leur présence. Il donne RDV le mercredi 16 mars à Saint-Maurice l'Exil pour le prochain conseil syndical, qui aura pour principal objet le vote du budget 2022.